



## AVIS DE COURSE TYPE RIR

**Nom de la compétition : Régate Départementale Joli Vent de Mai (116987)**

Dates complètes : Dimanche 15 mai 2022

Grade : 5B

Séries ou classe : Toutes séries dériveur et Optimist

Lieu : Grand Plan d'eau d'Argœuves, 80470 Argœuves

Autorité Organisatrice : Amiens Voile (C80007)

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR (règles d'introduction à la régata),
- le présent avis de course,

Le port d'une flottabilité individuelle est obligatoire

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1. La régata est ouverte aux Optimist et aux dériveurs solitaires et doubles.

2.2. La régata est ouverte aux pratiquants présentant

- leur licence Club FFVoile 2022 mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile 2022 mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs (voir ci-dessous).

### 3. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription sont fixés à **0 €** par coureur.



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 4. PROGRAMME

- Ouverture de la base : **9h30**
- Ouverture des inscriptions : **10h00**
- Mise à disposition du Comité de Course pour course à suivre : **11h00**
- Nombre de courses prévues : Courses à suivre.
- Remise des prix vers **17h00** ou dès que possible après l'instruction des réclamations.

## 5. TYPE DE PARCOURS

Les parcours sont de type triangle.

Les parcours peuvent être modulés en fonction des types de bateau.

## 6. CLASSEMENT

7.1. Le classement sera établi selon le système de points *a minima* : 1<sup>er</sup> = 1 point, 2<sup>ème</sup> = 2 points, *etc.*

7.2. *Ex-æquo* : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

7.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits + 1.

7.4. Comptabilisation du temps :

Les Optimist seront classés en *temps réel* et les dériveurs solitaires (toutes séries) et dériveurs doubles (toutes séries) seront classés en *temps compensé* selon la table de handicap.

7.5. Nombre de classement :

Trois classements seront établis :

- Optimist
- Solitaires toutes séries,
- Doubles toutes séries.

7.6. Nombre de courses à valider pour constituer une série :

Deux courses validées sont nécessaires pour valider l'épreuve.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

#### 7.7. Courses retirées :

- Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur le total de ses scores dans toutes les courses.
- Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course,
- Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera effectué sur toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**Les concurrent(e)s venant de clubs extérieurs sont invités à se faire connaître à l'avance.  
(voir contacts ci-dessous)**



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## 8. INFORMATIONS ET CONTACT :

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Romain Armand : 06 21 90 02 97

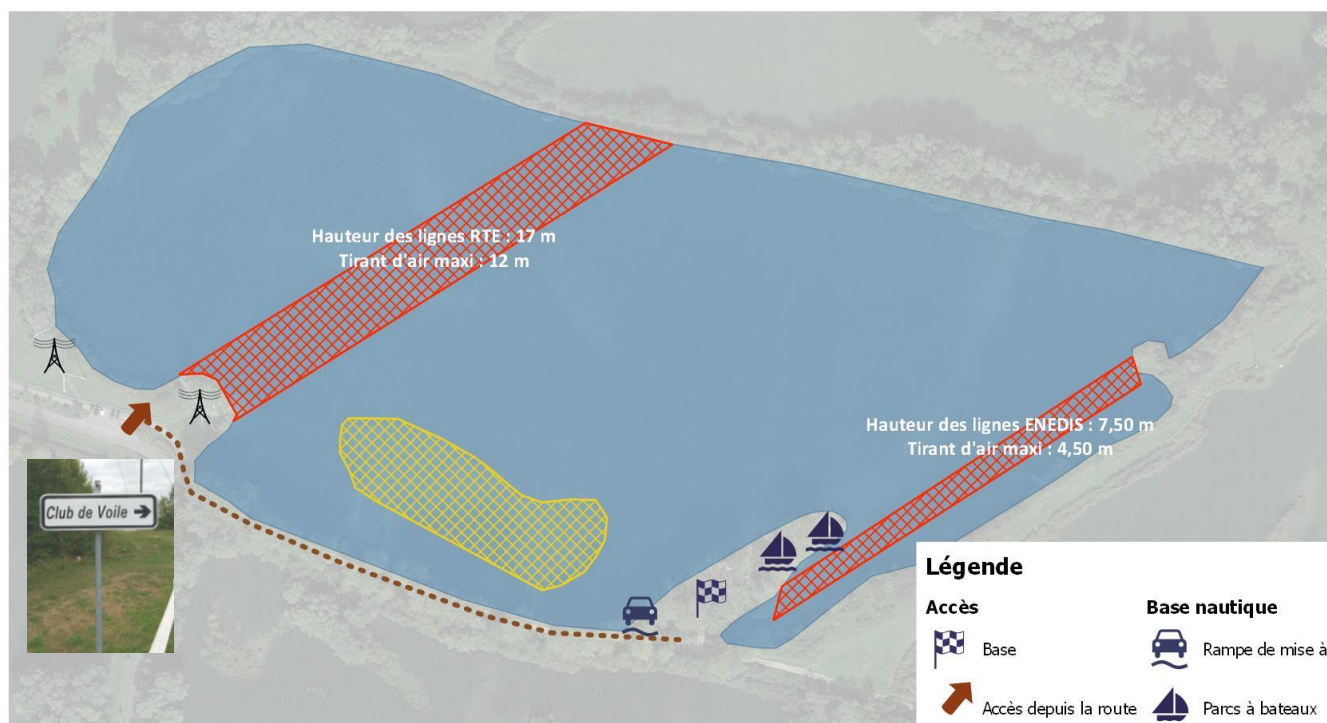
[Romain.armand@tutanota.com](mailto:Romain.armand@tutanota.com)

### Accès à la base

La base se situe sur la route reliant Argœuves et Dreuil-lès-Amiens. L'accès se trouve à proximité d'un pylône haute-tension.



## Amiens Voile Plan de la base nautique d'Argœuves



0 50 100 m



Surface du plan d'eau : 10 ha  
Longueur navigable : 400 m  
Largeur navigable : 180 m

Coordonnées GPS de la base :  
N 49,9230° / E 2,2329°  
N 49°55'22" / E 2°13'59"

Réalisation: Amiens Voile  
Septembre 2021

### Légende

#### Accès



Base



Accès depuis la route

#### Éléments de repérage



Pylône haute-tension

#### Base nautique



Rampe de mise à l'eau



Parcs à bateaux

#### Zones de vigilance



Hauts-fonds



Lignes électriques



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ domicilié(e) à \_\_\_\_\_,  
en qualité de père, mère, tuteur, autorise \_\_\_\_\_  
à participer à la régata « Régata Départementale Joli vent de Mai » organisé par  
l'association AMIENS VOILE – Base Nautique d'Argœuves, le 15 mai 2022.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la base nautique à prendre  
toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et d'hospitalisation : Oui / Non

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence  
\_\_\_\_\_.

Fait à \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal :

le .... / ... /2022.



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE**  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre  
de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72